

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 152 /PRG/SGG

PORTANT CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE, DITE SESSION DES LOIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en son article 69 ;

DECRETE

Article 1^{er} : La clôture de la première session de l'Assemblée Nationale, dite session des Lois aura lieu le lundi 07 juillet 2014.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 JUIL. 2014


Prof. ALPHA CONDE